



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 5 décembre 2011

CERTAINS COLLÈGES PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POURSUIVENT ILLÉGALEMENT LEURS ACTIVITÉS, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Certains collèges d'enseignement professionnel privés non inscrits qui ont été fermés poursuivent illégalement leurs activités, selon ce que mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2011*.

Il ressort du rapport que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a pris certaines mesures pour améliorer sa supervision des collèges privés d'enseignement professionnel et renforcer les protections offertes aux étudiants, mais qu'il doit en faire encore plus. Par exemple, le Ministère n'a pas mis en place de procédure pour vérifier si les collèges à qui l'on a ordonné de cesser leurs activités demeurent réellement fermés, et la vérification a relevé des cas où certains collèges semblaient continuer d'offrir des cours.

« L'ensemble des étudiants et des contribuables doivent avoir l'assurance que les collèges que fréquentent les étudiants offrent des programmes inscrits, reconnus et approuvés, a déclaré M. McCarter aujourd'hui, après la parution du rapport. Une meilleure surveillance de la part du Ministère fera également en sorte d'avantager les collèges qui respectent les règles. »

L'Ontario compte environ 470 collèges privés d'enseignement professionnel fréquentés par 60 000 étudiants. Le Ministère ne finance pas directement les collèges, mais il fournit un financement important au secteur par le biais de ses programmes de formation professionnelle et d'aide financière aux étudiants.

Le vérificateur général fait notamment état des constatations suivantes :

- En 2006, le Ministère a cessé de recueillir des renseignements sur les taux de diplomation et l'emploi pour les collèges privés d'enseignement professionnel, alors qu'il continue de le faire pour les collèges publics. La plupart des diplômés des collèges privés d'enseignement professionnel qui ont répondu à un sondage mené par le Bureau du vérificateur général ont dit que de tels renseignements les auraient aidés à choisir un collège et des cours.
- Le Ministère est censé tenir compte de la viabilité financière des collèges lorsqu'il traite les demandes annuelles d'inscription. Cependant, il n'a pas mis en place de processus adéquats à cette fin. Un collège ayant affiché des pertes financières importantes a vu son inscription être renouvelée, sans qu'il y ait de preuve indiquant que le Ministère avait examiné sa viabilité financière. Le collège a par la suite fermé ses portes, et le Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation, qui est financé par les cotisations des collèges privés d'enseignement professionnel inscrits pour protéger les étudiants en cas de fermeture, a dû déboursé plus de 800 000 \$.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Christine Pedias
Communications
(416) 327-2336